

SAINT-GHISLAIN : LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS COMME VECTEUR DE PARTICIPATION

À Saint-Ghislain, cela fait maintenant plus de vingt années qu'un conseil communal des enfants a été créé. Confrontée en effet quotidiennement à une population scolaire de plus de 6.000 étudiants, la Ville de Saint-Ghislain a ainsi souhaité concentrer son énergie éducative sur la participation citoyenne. Installé en effet depuis 1996, le conseil communal des enfants vise aujourd'hui un double objectif : préparer les plus jeunes à la citoyenneté responsable et les impliquer dès leur enfance dans la vie communale.

Le conseil communal des enfants propose ainsi des projets réalistes et réalisables dans le but d'améliorer les conditions de vie des plus jeunes, bien entendu, mais aussi des plus démunis, des personnes handicapées et des personnes âgées. Les membres du conseil communal des enfants sont élus au sein des écoles saint-ghislainoises, en cinquième année primaire. Chaque école, tous réseaux confondus, envoie deux représentants au conseil : l'un siègera dans une première commission axée sur l'action humanitaire, et l'autre dans une deuxième commission consacrée à la sécurité.

Quatre chartes ont, par ailleurs, été rédigées pour guider le travail participatif des enfants : l'une se consacre à définir leur droits et devoirs en tant que citoyens, et une autre leurs droits dans le domaine du sport. Tandis que la troisième et quatrième charte se consacrent à améliorer leur sécurité et à embellir l'environnement. Les sujets évoqués par les enfants ont ainsi été nombreux et très probants pour les élus à Saint-Ghislain. Car, outre le domaine du social et de

la santé, maintes fois cités, c'est toujours à l'entraide et au respect de l'autre que les enfants se sont le plus consacrés.

Le but est clair : rendre accessible aux enfants la compréhension des principes de fonctionnement démocratique du pouvoir local, principalement d'une administration communale, susciter chez l'enfant des comportements de citoyens responsables et solidaires, les animer du sens civique et les sensibiliser à la volonté de contribuer aux enjeux démocratiques de notre société. Mais aussi leur permettre de s'associer à des organisations, des associations et partenaires, à développer des projets en développant la collaboration, l'ouverture.

En privilégiant la pluralité et la participation de tous les enseignants, tous réseaux confondus, le conseil communal des enfants favorise la participation de chaque enfant à la vie de la commune. Cette initiative favorise ainsi une prise de conscience de l'importance de leur rôle en tant que conseiller, une attitude responsable vis-à-vis de celui-ci et le désir de faire partager leur expérience à d'autres.

Fabrice Fourmanoit, Premier Échevin :

« Nous écoutons les enfants,
mais nous les entendons aussi »

Monsieur l'Échevin, quelle était la volonté des autorités en installant ce conseil communal des enfants ?

J'ai eu l'occasion de pouvoir instruire l'installation de ce futur conseil communal des enfants, qui a été créé en février 1996. C'était surtout une volonté du bourgmestre de l'époque, Freddy Deghilage, malheureusement décédé depuis. Il souhaitait que les enfants puissent apporter leur savoir par rapport à la manière dont ils voyaient la vie communale et combien nous, en tant que garants de la démocratie et de l'évolution de notre société, nous devions être attentifs à les canaliser correctement et leur donner la possibilité de s'épanouir en leur laissant un espace de parole.

Vous vous êtes adressé aux écoles, je suppose, pour mettre sur pied ce projet...

Dans un premier temps, nous avons rencontré des mandataires d'autres communes, qui avaient déjà mis en place un conseil communal des enfants. Sur base des

différentes expériences, nous nous sommes fait une petite idée sur notre propre fonctionnement. Nous avons défini des règles pour fixer la fréquence des réunions et sa durée de vie. À ce sujet, nous avons estimé qu'une année n'était pas suffisante, mais

que deux ans pourraient être une durée correcte pour des enfants issus de la cinquième année primaire. Leur mandat durerait ainsi jusqu'à leur sixième année primaire. Il a alors fallu convaincre les directions scolaires, tous réseaux confondus, et convaincre les enseignants. Seize écoles étaient concernées. Les enseignants avaient en effet un rôle important à jouer, ne fût-ce qu'en accompagnant les enfants et en les guidant dans la démarche citoyenne et l'apprentissage des processus électoraux.





Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Le plus difficile fut de faire nos premières expériences. On a senti, au début, que certaines directions d'école, ou certains titulaires de classe, voyaient sans doute l'opportunité de faire valoir, au travers de ce conseil, certaines revendications de leur établissement. Nous avons donc dû recadrer les choses et rappeler que les projets étaient des projets propres aux enfants et que ceux-ci étaient élus sur base d'un programme qu'ils avaient établi eux-mêmes. Nous avons rappelé que la défense de ce programme devait également être restituée à la classe... Car c'est bien là l'objet du mandat représentatif.

Quels sont les projets que mettent en avant les enfants ? Quelles choses veulent-ils améliorer dans la commune, de manière générale ?

Il existe différents axes et nous travaillons, sur base de cela, en deux commissions : une commission environnementale/sécurité/affaires sociales et une commission humanitaire.

Ces commissions reflètent la sensibilité des enfants : aller vers les personnes âgées et les personnes handicapées, aller vers des personnes qui sont sur le continent africain, vers des enfants sous protection de l'Unicef, avoir une action plus concrète sur le territoire local pour pouvoir mettre en évidence certaines richesses que nous possédons... Ils ont ainsi souhaité rebaptiser les sentiers et leur donner une nouvelle vie environnementale. Ils voulaient être attentifs à la manière d'utiliser des matériaux recyclables, aux économies d'énergie, au sort réservé aux plus démunis... Mais surtout, je crois, comprendre le processus de notre société et de la démocratie. Notre rôle est de leur montrer qu'il n'est pas si simple d'être élu, de pouvoir respecter un programme et de pouvoir rendre des comptes sur l'avancement ou la mise en place des projets communaux.

Vous pensez donc qu'il est important de rappeler aux enfants quels sont leurs droits, mais aussi quels sont les devoirs qui incombent à chacun ?

C'était une de nos premières préoccupations, puisque nous avons créé quatre chartes dont une porte sur les droits et

devoirs des enfants. Outre la charte des droits et devoirs des enfants, nous avons aussi une charte relative à l'énergie et à l'environnement, une autre relative à la sécurité des enfants et la dernière concerne la pratique non contraignante du sport. Cela étant, je pense qu'il est essentiel de comprendre très jeune la manière dont fonctionne une société et dont il faut préserver le processus démocratique. Ces principes sont inscrits dans les programmes scolaires par décret mais ils doivent être soutenus et développés par les équipes pédagogiques, les directions et par les institutions communales, notamment. Mais les parents doivent également sensibiliser les enfants. Je pense que le fait de sortir du contexte scolaire, très cadré, permet aux enfants de s'exprimer dans des groupes plus restreints, de pouvoir parler entre eux alors qu'ils viennent de différents établissements et de différents réseaux d'enseignement et de pouvoir être confrontés aux idées et aux projets de chacun. C'est la base de tout.

Je suppose que le conseil et le collège sont attentifs aux projets du conseil communal des enfants. En tiennent-ils compte lors des débats ?

Non seulement nous les écoutons, mais nous les entendons aussi. Lorsqu'un projet est réalisable, nous le leur expliquons. De même que, lorsqu'un projet n'est pas faisable, nous leur expliquons pourquoi. Ensuite, ils répercutent la discussion auprès de leurs congénères... Mais, de toute façon, il en sort toujours quelque chose de concret. En tout cas, nous avons toujours essayé de concrétiser leurs souhaits et, à cet égard, le rôle des animateurs des commissions est primordial. En effet, ceux-ci leur expliquent pourquoi un projet ne sera pas réalisable, quelles sont les contraintes budgétaires, environnementales ou urbanistiques. Et, donc, cet aspect pédagogique est fondamental.

Néanmoins, le conseil des enfants est prégnant au niveau du temps de vos agents, du collège... Et il a un certain coût aussi. Quel est votre avis à ce sujet ?

Quand on aime, on ne compte pas. Et nous aimons la démocratie et tout ce qui sera porté dans ce cadre. Le



conseil communal des enfants est un acteur fondamental de la démocratie. La clé de la réussite est la volonté de toutes les personnes qui accompagnent le projet. Cela concerne l'animateur, personnage-clé dans ce processus, qui doit faire preuve de créativité, de pédagogie et d'originalité. Cela concerne aussi les écoles, car elles doivent consacrer les moyens pour que les enfants puissent palper du concret en servant l'intérêt général. Elles doivent faire en sorte que les enfants soient ouverts sur le monde, qui ne se limite pas à l'école, à la famille et à la commune. Et, pourquoi pas, faire rencontrer les élus scolaires avec d'autres conseillers communaux de primaire pour savoir ce qu'il se passe dans d'autres communes.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres communes qui voudraient se lancer dans pareille aventure ?

C'est certainement la plus belle expérience que j'ai vécue en ma qualité d'élu car le conseil communal des enfants dégage de la richesse et de la puissance. Pour ce faire, il faut de la conviction et des moyens. Il faut recruter la bonne personne, dégager des locaux et des espaces,

prévoir des transports, s'adapter au temps des enfants et à leur pouvoir de concentration plus limité dans le temps. Et, il faut aussi, et surtout, susciter leur intérêt.

En conclusion, qu'avez-vous tiré comme enseignement de ces vingt années de travail avec les enfants ?

Lorsque je rencontre aujourd'hui des jeunes qui ont fait partie de ce conseil, je me rends compte qu'ils sont plus sensibilisés à la citoyenneté et à la démocratie, qu'il y a une vraie prise de conscience dans leur travail, dans leur fonction, dans leur vie, tout simplement. Nous sommes complémentaires à l'école et aux parents dans ce processus. Je suis désormais confiant dans la compréhension que peuvent avoir les enfants face aux différents problèmes qui se posent à nous. Ils sont capables de restituer les faits dans leur famille, à l'école mais aussi dans des instances comme le conseil communal des enfants. Et pour avoir soutenu d'autres projets avec des jeunes, au niveau de la santé ou du sport, je peux vous affirmer que les enfants ont une grande capacité à analyser les grandes questions qui bloquent parfois les adultes. Ils sont souvent désarmants de clairvoyance.



Le lecteur trouvera un reportage au sujet de l'Assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie 2017, ainsi que sur les bonnes pratiques wallonnes en matière de participation citoyenne ici présentées, sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (www.youtube.com/uvctv).





AdBackup

PROTÉGEZ LES DONNÉES IMPORTANTES POUR VOTRE STRUCTURE

Le partenaire privilégié du secteur public depuis plus de 15 ans

Une centaine de communes et de CPAS nous font déjà confiance, ainsi qu'un réseau de partenaires étendu.

Notre solution AdBackup permet de sécuriser vos données informatiques et vous assurer leur restauration en cas de perte ou de crash informatique.

Une gamme complète adaptée à tout type d'environnement : Du physique au virtualisé, du serveur au laptop.

Son interface web et ses notifications quotidiennes permettent une gestion simple et efficace de vos backups.

Un support technique est à votre écoute, de l'installation à la gestion quotidienne de vos sauvegardes.

ils nous font confiance :



Découvrez
toutes nos solutions
www.oodrive.be
02/306.86.96